

**MEMORIAL**

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 657****18 décembre 1996****SOMMAIRE**

<b>AB Distribution et Restaurant, S.à r.l., Echternach</b> .....	31493	<b>Immocemi S.A., Luxembourg</b> .....	31505
<b>Agence de Voyages J. Wagener, S.à r.l., Ettelbruck</b> .....	31492	<b>Immodata S.A., Luxembourg</b> .....	31506
<b>Alice, S.à r.l., Diekirch</b> .....	31492	<b>Inter Ikea Holding S.A., Luxembourg</b> .....	31506
<b>ALT, Advanced Logic Technology, S.à r.l., Arsdorf</b> .....	31493	<b>Interproperty S.A., Luxembourg</b> .....	31503
<b>Artaria Elektronik de Luxe Holding S.A. . . . . .</b>	31500, 31501	<b>IPG Internationale Projektentwicklungsgesellschaft A.G., Luxembourg</b> .....	31507
<b>Asport, S.à r.l., Ingeldorf</b> .....	31491	<b>Isora S.A., Luxembourg</b> .....	31502
<b>Asport Wiltz, S.à r.l., Wiltz</b> .....	31491	<b>Israel 2000, Sicav, Luxembourg</b> .....	31508
<b>Barenbrug-Luxembourg S.A., Ingeldorf</b> .....	31495	<b>Lease-Invest S.A., Luxembourg</b> .....	31508
<b>Bautrafix, S.à r.l., Erpeldange</b> .....	31492	<b>Lighting S.A., Luxembourg</b> .....	31509
<b>(Roland) Bouchet S.A., Luxembourg</b> .....	31518	<b>Loginvest Participations S.A., Luxembourg</b> .....	31514
<b>Capital Service Consulting Holding AG, Hesperange</b> .....	31496	<b>Lorica S.A., Luxembourg</b> .....	31505
<b>Caroduc, S.à r.l., Mersch</b> .....	31524	<b>Luxan S.A.H., Luxembourg</b> .....	31504
<b>CPM Capital-Projekt Management Beteiligungs S.A., Weiswampach</b> .....	31490	<b>Lux Immo, S.à r.l., Esch-sur-Alzette</b> .....	31509
<b>Crawford Holding S.A., Luxembourg</b> .....	31519	<b>Luxindus, S.à r.l., Ell</b> .....	31496
<b>CSG, Gesellschaft bürgerlichen Rechtes, Luxembg</b> .....	31526	<b>Luxmarine S.A., Luxembourg</b> .....	31509
<b>De Feijter Associates S.A., Luxembourg</b> .....	31497	<b>Luxmetall, S.à r.l., Weiswampach</b> .....	31495
<b>Di Falco Fashion, S.à r.l., Mamer</b> .....	31497	<b>Luxonen S.A., Senningerberg</b> .....	31510
<b>Digitec, S.à r.l., Redange</b> .....	31496, 31498	<b>Magali S.A., Luxembourg</b> .....	31509, 31510
<b>DI-LUX Dredging International (Luxembourg) S.A., Luxembourg</b> .....	31528	<b>Manlux S.A., Luxembourg</b> .....	31508
<b>Dimil, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	31497	<b>Medipart S.A., Luxembourg</b> .....	31510
<b>Discount Trading S.A., Grevenmacher</b> .....	31497	<b>Melo Holding S.A., Luxembourg</b> .....	31511
<b>Distillerie Nationale Pitz-Schweitzer, S.à r.l., Ettelbruck</b> .....	31492	<b>Mercom S.A., Luxembourg</b> .....	31506, 31507
<b>Dosy S.A., Luxembourg</b> .....	31499	<b>Metri International Holding S.A., Luxembourg</b> .....	31507
<b>DRF Radiology Research &amp; Finance Ltd A.G., Luxembourg</b> .....	31521	<b>Mezzonen S.A., Senningerberg</b> .....	31510
<b>Dunya Snack II, S.à r.l., Esch-sur-Alzette</b> .....	31531	<b>Miroiterie Origer S.A., Schieren</b> .....	31490, 31491
<b>Ebolhy Holding S.A., Luxembourg</b> .....	31498	<b>Mondorf Investments S.A., Luxembourg</b> .....	31511
<b>Efge, S.à r.l., Oetrange</b> .....	31491	<b>Morga S.A.H., Luxembourg</b> .....	31511
<b>ELS Invest S.A., Weiswampach</b> .....	31495	<b>MSD Construction S.A., Nocher</b> .....	31493
<b>Enterprise Market S.A., Luxembourg</b> .....	31499	<b>Nouvelles Assurances S.A., Weiswampach</b> .....	31494
<b>Epigone S.A., Wiltz</b> .....	31494	<b>NWG-Services Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	31511
<b>Euram Commercial S.A., Luxembg</b> .....	31498, 31499	<b>Outilux, S.à r.l., Steinfort</b> .....	31535
<b>Eurimar S.A., Luxembourg</b> .....	31499	<b>Parmenide S.A., Luxembourg</b> .....	31512
<b>Euro Hansa Lines S.A., Luxembourg</b> .....	31497	<b>Peiperleck S.A., Luxembourg</b> .....	31507
<b>Euro Link S.A., Luxembourg</b> .....	31500	<b>Pro Tax S.A., Luxembourg</b> .....	31514
<b>Europa Turm A.G., Dommeldange</b> .....	31500	<b>Reiss Holding S.A., Steinsel</b> .....	31513
<b>European Maritime Service A.G., Luxembourg</b> ..	31498	<b>Remulux AG, Luxembourg</b> .....	31512
<b>Eurostam S.A., Luxembourg</b> .....	31501	<b>S.A. Freelance Vins Fins S.A., Bech</b> .....	31496
<b>Expertise Patrimoniale S.A., Luxembourg</b> .....	31501	<b>Sakura S.A., Luxembourg</b> .....	31512
<b>Fiduciaire Steichen S.A., Luxembourg</b> .....	31501	<b>Samundar S.A., Luxembourg</b> .....	31513
<b>Foreca S.A., Diekirch</b> .....	31495	<b>Sapeco International S.A., Luxembourg</b> .....	31511
<b>Futura International Holding S.A., Luxembourg</b> ..	31502	<b>Sarint S.A., Luxembourg</b> .....	31516, 31517
<b>Galaga S.A., Luxembourg</b> .....	31502, 31503	<b>Schreinerei Thome, S.à r.l., Echternach</b> .....	31490
<b>Gamico International S.A., Luxembourg</b> .....	31503	<b>S.D.G.A. Holding S.A., Luxembourg</b> .....	31517
<b>Gardafinlux S.A., Luxembourg</b> .....	31501	<b>SFER Holding S.A., Luxembourg</b> .....	31518
<b>Gilmar S.A., Luxembourg</b> .....	31504	<b>Shobai AG, Luxembourg</b> .....	31518, 31519
<b>Golden Lady International S.A., Luxembourg</b> .....	31504	<b>Sodipe S.A.</b> .....	31513
<b>Groupe Espace International S.A., Luxembourg</b> ..	31505	<b>SO.GE.AS., Société Générale des Assaisonnements S.A.H., Luxembourg</b> .....	31514
<b>Horinvest S.A., Ehnen</b> .....	31533	<b>Solupla International, S.à r.l., Redange-sur-Attert</b> .....	31494
<b>I. de Monbalsan S.A., Untereisenbach</b> .....	31495	<b>Spebel, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	31518
<b>Immobilière Emte, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	31505	<b>Station Lazzarini, S.à r.l., Echternach</b> .....	31490
		<b>S &amp; V Gems International S.A., Luxembg</b> .....	31515, 31516
		<b>Technic Systems International S.A., Weiswampach</b> .....	31495, 31496

**CPM CAPITAL-PROJEKT MANAGEMENT BETEILIGUNGS S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.  
H. R. Luxemburg B 2.507.

*Ausserordentliche Generalversammlung vom 22. Oktober 1996*

Im Jahre neunzehnhundertsechundsundneunzig, am zweiundzwanzigsten Oktober am Gesellschaftssitz in L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot, sind zur ausserordentlichen Generalversammlung erschienen, die Aktionäre der Gesellschaft CPM CAPITAL-PROJEKT MANAGEMENT S.A., gegründet gemäss Akt vor dem instrumentierenden Notar Christine Doerner, in Bettemburg am 4. August 1992, einregistriert in Esch, am 7. August 1992, vol. 787, fol. 38, case 8.

- Die Sitzung ist eröffnet unter der Präsidentschaft von Herrn Herbert März, Kaufmann, wohnhaft in L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

- Der Präsident bestimmt als Sitzungssekretärin: Frau Renée Filbig, Privatbeamtin, wohnhaft in L-9968 Lausdorn, Maison 57.

- Der Präsident ernennt als Stimmzähler: Herrn Bernhard Ochs, Kaufmann, wohnhaft in D-75217 Birkenfeld, Zeppelinstrasse 61.

Da das Büro jetzt vollständig besetzt ist, erklärt und bittet der Präsident, folgende Akte zu verfassen:

I. Die Tagesordnung der Gesellschaft ist folgende:

- Entlastung und Ernennung eines neuen Kommissars.

II. Es wird festgestellt, dass die Aktionäre vollzählig erschienen sind, beziehungsweise durch Vollmacht vertreten sind.

Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre beschliessen einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Herr Frank Köper, Kaufmann, wohnhaft in D-73760 Ostfildern, Königsbergerstrasse 162, wird mit heutigem Datum als Kommissar entlassen und entlastet.

2. Zum neuen Kommissar wird ab heutigem Datum für die Dauer von 6 Jahren ernannt:

- Herr Hermann Lenz, Dipl.-Ing. und Bilanzbuchhalter, wohnhaft in B-4780 St. Vith, Hinderhausen.

Weitere Beschlüsse wurden nicht gefasst.

Weiswampach, den 22. Oktober 1996.

Unterschrift

Unterschrift

Unterschrift

Der Präsident

Die Sekretärin

Der Stimmzähler

Enregistré à Clervaux, le 22 octobre 1996, vol. 204, fol. 89, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): F. Kler.

(91693/763/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 octobre 1996.

**STATION LAZZARINI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6430 Echternach, 1, route de Diekirch.  
R. C. Diekirch B 1.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 22 octobre 1996, vol. 485, fol. 79, case 11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 octobre 1996.

*Pour la S.à r.l. STATION LAZZARINI*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(91700/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 octobre 1996.

**SCHREINEREI THOME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6493 Echternach, 5, rue des Tonneliers.  
R. C. Diekirch B 1.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 22 octobre 1996, vol. 485, fol. 79, case 11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 octobre 1996.

*Pour la S.à r.l. SCHREINEREI THOME*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(91701/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 octobre 1996.

**MIROITERIE ORIGER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9116 Schieren, zone industrielle.  
R. C. Diekirch B 2.101.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Diekirch, le 17 octobre 1996, vol. 257, fol. 78, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(91698/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 octobre 1996.

**MIROITERIE ORIGER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9116 Schieren, zone industrielle.

R. C. Diekirch B 2.101.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la S.A. MIROITERIE ORIGER,  
tenue au siège de la société en date du 26 juillet 1996 à 11.00 heures*

L'assemblée a nommé administrateurs de la société pour une durée de 6 ans:

- Madame Brigitte Origer-Gruber, demeurant à Birtrange

- Monsieur Raoul Origer, demeurant à Ettelbruck

- Monsieur Georges Origer, demeurant à Birtrange.

Est élue commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

La S.R.E. REVISION, Société de Révision CHARLES ENSCH, S.à r.l., avec siège à Luxembourg.

Schieren, le 26 juillet 1996.

Signatures.

Enregistré à Diekirch, le 17 octobre 1996, vol. 257, fol. 77, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(91699/221/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 octobre 1996.

---

**ASPORT WILTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Wiltz.

R. C. Diekirch B 2.496.

—  
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1996, vol. 485, fol. 81, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, en date du 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 1996.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, Société Civile

Signature

(91711/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 octobre 1996.

---

**ASPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Ingeldorf.

R. C. Diekirch B 1.632.

—  
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1996, vol. 485, fol. 81, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, en date du 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 1996.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, Société Civile

Signature

(91712/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 octobre 1996.

---

**EFGE S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-5353 Oetrange, 4A, rue de Canach.

—  
Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am ersten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Christine Doerner, mit Amtswohnsitz in Bettemburg.

Sind erschienen:

1) Herr Werner Goltz, Kaufmann, in Mettlach/Dreisbach, Schwemlingerstrasse 1 wohnend;

2) Herr Wolfgang Friedrich, Dachdeckermeister, in D-Wallerfangen wohnend;

hier vertreten durch Herrn Werner Goltz vorgenannt;

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, datiert vom 30. September 1996;

welche Vollmacht, nach gehöriger ne varietur-Paraphierung gegenwärtiger Urkunde begebogen verbleibt, um mit derselben formalisiert zu werden.

Welche Komparenten erklären hiermit, alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung EFGE, S.à r.l., mit Sitz in Weiswampach, 117, route de Stavelot zu sein,

gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den handelnden Notar am 24. Oktober 1990, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations von 1991, Seite 6934;

welche Komparenten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden haben, und einstimmig folgenden Beschluss gefasst haben:

*Alleiniger Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen, den Gesellschaftssitz von Weiswampach nach L-5353 Oetrange, 4A, rue de Canach, zu verlegen.

Somit erhält der erste Absatz des Artikels 2 der Statuten folgenden Wortlaut:

«**Art. 2. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Oetrange.»

*Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft für gegenwärtige Generalversammlung obliegen, werden auf ungefähr zwanzigtausend Franken (20.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Bettembourg in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle Erschienenen gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: W. Goltz, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 1996, vol. 823, fol. 92, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 8 octobre 1996.

C. Doerner.

(91702/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 octobre 1996.

---

**AGENCE DE VOYAGES J. WAGENER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Ettelbruck.

R. C. Diekirch B 3.214.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1996, vol. 485, fol. 81, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, en date du 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 1996.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, Société Civile

Signature

(91713/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 octobre 1996.

---

**DISTILLERIE NATIONALE PITZ-SCHWEITZER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Ettelbruck.

R. C. Diekirch B 482.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 1996, vol. 485, fol. 87, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, en date du 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 1996.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, Société Civile

Signature

(91714/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 octobre 1996.

---

**ALICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9237 Diekirch, 1A, place Guillaume.

R. C. Diekirch B 2.144.

Les comptes annuels au 20 octobre 1993, enregistrés à Diekirch, le 25 octobre 1996, vol. 257, fol. 82, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 octobre 1996.

Signature.

(91723/591/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 octobre 1996.

---

**BAUTRAFIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Erpeldange, 1A, rue du Viaduc.

R. C. Diekirch B 790.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Remich, le 17 octobre 1996, vol. 174, fol. 5, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 24 octobre 1996.

*Pour la S.à r.l. BAUTRAFIX*

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(91725/598/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 octobre 1996.

---

**AB DISTRIBUTION ET RESTAURANT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6446 Echternach, 2, rue du Haut Ruisseau.

R. C. Diekirch B 1.270.

## DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par le notaire soussigné Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 10 octobre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1996, vol. 93S, fol. 76, case 5, concernant la société à responsabilité limitée AB DISTRIBUTION ET RESTAURANT, S.à r.l., avec siège social à Echternach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, section B sous le numéro 1.270,

constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, alors de résidence à Clervaux, en date du 26 mars 1984, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 100 du 13 avril 1984,

modifiée suivant actes reçus par le notaire Fernand Unsen, de résidence à Diekirch, en date du 8 février 1989, publiés au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 183 du 4 juillet 1989,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Henri Beck, de résidence à Echternach, en date du 17 avril 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 374 du 9 octobre 1991,

modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 26 novembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 48 du 4 février 1994,

que la société n'a plus eu d'activité depuis le 31 décembre 1994.

Que la société est purement et simplement dissoute aux droits des parties, avec effet immédiat. Que le bilan de liquidation est dûment enregistré, déposé et publié.

Que décharge est donnée à la gérante, Madame Marie-Jeanne Dahm, indépendante, demeurant à L-6440 Echternach, 47, rue de la Gare.

Que les associés, Monsieur Jack Blondé, cuisinier, demeurant à L-6440 Echternach, 47, rue de la Gare et son épouse Madame Jeanne Dahm, prénommée, resteront dépositaires des livres et documents de la société dissoute pendant cinq ans au moins.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 octobre 1996.

P. Decker.

(91716/206/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 octobre 1996.

**MSD CONSTRUCTION, Société Anonyme.**

Siège social: L-9674 Nocher, Nacherstrooss 53.

R. C. Diekirch B 2.958.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Clervaux, le 10 octobre 1996, vol. 204, fol. 85, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 29 octobre 1996.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(91726/667/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 octobre 1996.

**ALT, ADVANCED LOGIC TECHNOLOGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8808 Arsdorf, 18, rue du Lac.

*Assemblée générale de cession de parts*

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-huit octobre, à 15.30 heures se sont réunis en assemblée générale extraordinaire les associés de la société à responsabilité limitée ADVANCED LOGIC TECHNOLOGY, S.à r.l., en abrégé ALT, lesquels ont déclaré représenter l'entière du capital social, à savoir:

1. M. Deltombe Jean-Luc, 3, rue de la Sûre, B-6630 Radelange, propriétaire de 5 % des parts sociales;
2. M. Armstrong Michael Andrew, demeurant au 18, rue du Lac à L-8808 Arsdorf, propriétaire de 5 % des parts sociales;

3. La société de droit irlandais BEULISLE INTERNATIONAL LTD, avec siège social Clanwilliam Terrace, Dublin 2, Irlande, ici représentée par ses deux directeurs, soit Monsieur Deltombe et Armstrong prénommés,

ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes, pour confirmer des résolutions de cession prises antérieurement sous seing privé, chacun séparément avec le cessionnaire ci-après dénommé:

*Première résolution*

Monsieur Armstrong cède et transporte sous toutes les garanties de fait ou de droit la totalité des parts qui lui appartiennent, soit les cinq parts qu'il détient dans la société à Monsieur Jean-Luc Deltombe, prénommé, qui y consent pour et moyennant la somme de quatre cent mille francs luxembourgeois, ce dont quittance.

*Deuxième résolution*

L'assemblée consent à la présente cession de parts et renonce à son droit de préemption.

*Troisième résolution*

Le capital est désormais réparti comme suit:

- Monsieur Deltombe Jean-Luc: . . . . .	10 parts/700
- BEULISLE INTERNATIONAL LTD: . . . . .	690 parts/700
Total: . . . . .	700 parts/700

Ensuite, les nouveaux associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La démission de Monsieur Armstrong est acceptée avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

Est nommé gérant unique pouvant engager la société par sa seule signature, Monsieur Deltombe Jean-Luc.

Fait et clos à Luxembourg, date qu'en tête. M.A. Armstrong J.-L. Deltombe

Témoin des présentes:

L. Heyse, J.-L. Pierret.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1996, vol. 485, fol. 79, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91722/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 octobre 1996.

**SOLUPLA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Redange-sur-Attert.

R. C. Diekirch B 1.064.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 28 juin 1996, que quitus et décharge ont été donnés aux gérants pour l'exercice 1995 et que seul le mandat de gérant de Monsieur Philippe Stulemeijer a été renouvelé pour une durée d'un an.

Pour extrait conforme

Signature

Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1996, vol. 485, fol. 74, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(91721/200/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 octobre 1996.

**EPIGONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Wiltz.

R. C. Diekirch B 3.290.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Wiltz, le 17 octobre 1996, vol. 168, fol. 40, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(91715/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 octobre 1996.

**NOUVELLES ASSURANCES S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach.

*Verwaltungsratsversammlung zur Bestimmung des Verantwortlichen der täglichen Geschäftsführung*

In Anwesenheit aller Verwaltungsratsmitglieder wird zum Verantwortlichen der täglichen Geschäftsführung, und dies uneingeschränkt, was die Art der Handlungen und die Höhe der eventuellen Transaktionen betrifft, bestimmt:

Manfred Gehlen, Jurist und Mitglied des Verwaltungsrates, geboren am 29. Oktober 1960 und wohnhaft in Lommersweiler 38, 4783 Sankt Vith, Belgien.

Die Entscheidung wurde einstimmig gefasst.

Aufgestellt in Weiswampach, den 1. Oktober 1996.

Die Sitzung wurde eröffnet um 16.00 Uhr. Um 16.30 Uhr wurde sie geschlossen.

Obengenannte Entscheidung wird bei den entsprechenden Institutionen veröffentlicht.

M. Gehlen

A. Rössler

FIVE ASSOCIATION Sprl

M. Gehlen

Geschäftsführer

Enregistré à Clervaux, le 10 octobre 1996, vol. 204, fol. 85, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(91730/667/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 octobre 1996.

**BARENBRUG-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9099 Ingeldorf.

R. C. Diekirch B 449.

Les comptes annuels au 30 juin 1996, enregistrés à Diekirch, le 25 octobre 1996, vol. 257, fol. 82, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 octobre 1996.

Signature.

(91724/591/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 octobre 1996.

---

**I. DE MONBALSAN, Société Anonyme.**

Siège social: L-9838 Untereisenbach, Maison 45.

R. C. Diekirch B 3.341.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Clervaux, le 10 octobre 1996, vol. 204, fol. 84, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 29 octobre 1996.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(91727/667/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 octobre 1996.

---

**ELS INVEST, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 124, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 1.934.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Clervaux, le 1<sup>er</sup> octobre 1996, vol. 204, fol. 82, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 29 octobre 1996.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(91728/667/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 octobre 1996.

---

**LUXMETALL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 1.915.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Clervaux, le 14 octobre 1996, vol. 204, fol. 83, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 29 octobre 1996.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(91729/667/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 octobre 1996.

---

**FORECA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9208 Diekirch, 21, rue Jean l'Aveugle.

R. C. Diekirch B 869.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1995, enregistrés à Diekirch, le 8 octobre 1996, vol. 257, fol. 70, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 octobre 1996.

M<sup>e</sup> L. Thillen.

(91731/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 octobre 1996.

---

**TECHNIC SYSTEMS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 2.721.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 31 octobre 1996, vol. 257, fol. 85, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(91736/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 octobre 1996.

---

**TECHNIC SYSTEMS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.  
R. C. Diekirch B 2.721.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Diekirch, le 31 octobre 1996, vol. 257, fol. 85, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(91737/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 octobre 1996.

**LUXINDUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8531 Ell, 9, rue Lemberg.  
R. C. Diekirch B 1.767.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, enregistrés à Diekirch, le 24 octobre 1996, vol. 485, fol. 92, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 octobre 1996.

Signature.

(91732/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 octobre 1996.

**CAPITAL SERVICE CONSULTING HOLDING AG., Société Anonyme**

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 47.769.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 1996, vol. 485, fol. 99, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 1996.

CAPITAL SERVICE CONSULTING HOLDING AG

Signature

(37972/681/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 1996.

**CAPITAL SERVICE CONSULTING HOLDING AG., Société Anonyme**

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 47.769.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 1996, vol. 485, fol. 99, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 1996.

CAPITAL SERVICE CONSULTING HOLDING AG

Signature

(37973/681/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 1996.

**S.A. FREELANCE VINS FINS, Société Anonyme.**

Siège social: L-6231 Bech, 2, am Neidierfchen.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 4 juin 1996, que la démission de l'administrateur-délégué Josette Lenertz a été acceptée et que l'administrateur Alain Lenertz a été nommé administrateur-délégué en son remplacement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 1996.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1996, vol. 486, fol. 1, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(91739/999/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 octobre 1996.

**DIGITEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8509 Redange, 8, rue d'Ell.  
R. C. Diekirch B 4.175.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 8 octobre 1996, reçu par M<sup>e</sup> Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 octobre 1996.

(91717/232/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 octobre 1996.



**DE FEIJTER ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 32.216.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 1996, vol. 485, fol. 87, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 1996.

*Pour ordre*  
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.  
Signature

(37800/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**DI FALCO FASHION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Mamer.  
R. C. Luxembourg B 43.760.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1996, vol. 485, fol. 81, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 1996.

*Pour ordre*  
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.  
Signature

(37801/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**DIMIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 49.469.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 7 décembre 1994, acte publié au Mémorial C, n° 106 du 14 mars 1995.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1996, vol. 485, fol. 74, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DIMIL, S.à r.l.*  
KPMG Experts Comptables  
Signature

(37803/537/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**DISCOUNT TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, Potaschberg.

Constituée le 8 septembre 1994 par-devant le notaire Maître Francis Kessler, de résidence à Esch-sur-Alzette.

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 18 septembre 1996 que le conseil d'administration de la société se compose à partir de ce jour comme suit:

- Monsieur Edouard Beckius,
- Madame Christiane Colbach,
- Monsieur Jean-Marie Beckius.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 1996, vol. 485, fol. 86, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(37804/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**EURO HANSA LINES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 48.543.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1996, vol. 485, fol. 76, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 1996.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.  
Signature

(37813/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**DIGITEC, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung**

Gesellschaftssitz: L-8509 Redingen, 8, rue d'Ell.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am achten Oktober.  
Vor dem unterzeichneten Notar Urbain Tholl, mit Amtswohnsitz in Mersch.

Sind erschienen:

1. - Frau Monika Schuster, Erzieherin, Ehegattin von Herrn Reimund Hartmann, wohnhaft in L-8509 Redingen, 8, rue d'Ell;
- 2.- Herr Reimund Hartmann, Energieanlagenelektroniker, wohnhaft zu L-8509 Redingen, 8, rue d'Ell.

Welche Kompargenten erklärten, alleinige Gesellschafter zu sein der Gesellschaft mit beschränkter Haftung DIGITEC, S.à r.l. mit Sitz in Mersch, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Edmond Schroeder, mit Amtswohnsitz in Mersch, am 23. November 1990, veröffentlicht im Memorial C Nummer 156 vom 29. März 1990, abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Edmond Schroeder, mit Amtswohnsitz in Mersch, am 15. Mai 1991, veröffentlicht im Memorial C, Seite 19228 von 1991.

Die Gesellschafter ersuchten den amtierenden Notar, folgenden Beschluss zu beurkunden:

*Einzigter Beschluss*

Der Gesellschaftssitz wird von Mersch nach L-8509 Redingen, 8, rue d'Ell verlegt.

Demgemäss erhält Artikel zwei der Statuten folgenden Wortlaut:

«**Art. 2.** Die Gesellschaft hat ihren Sitz in L-8509 Redingen, 8, rue d'Ell.»

Worüber Urkunde, aufgenommen in Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Schuster, R. Hartmann, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 10 octobre 1996, vol. 400, fol. 35, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 octobre 1996.

U. Tholl.

(37802/232/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

**EBOLHY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 45.843.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1996, vol. 485, fol. 81, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1996.

(37806/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

**EUROPEAN MARITIME SERVICES A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 30.499.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1996, vol. 485, fol. 76, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 1996.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(37820/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

**EURAM COMMERCIAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 37.835.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 1996, vol. 485, fol. 88, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Signature.

(37810/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

**EURAM COMMERCIAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 37.835.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1996, vol. 485, fol. 93, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Signature.

(37811/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**DOSY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 53.949.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 octobre 1996*

Il résulte du procès-verbal d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 23 octobre 1996 que:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires accepte la démission avec effet au 23 octobre 1996 des administrateurs suivants:

- Maître Jim Penning, avocat, demeurant à Luxembourg,
  - Maître Serge Sandt, avocat, demeurant à Luxembourg,
  - Maître Pierre-Olivier Wurth, avocat, demeurant à Luxembourg,
- auxquels décharge est donnée pour l'exécution de leur mandat.

Sont nommés nouveaux administrateurs:

- Monsieur Pascal Brasseur, traiteur, demeurant à B-6700 Arlon, 130, rue de Sesselich,
- Monsieur Jean-Pascal Jacques C. Durré, commerçant, demeurant à B-6688 Bertogne, Champs 783,
- Monsieur Olivier Jolly, cuisinier, demeurant à L-8071 Bertrange, 4, Cité am Riedgen.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant lieu en 2001.

Certifié conforme  
FIDUCIAIRE ROBERT ELVINGER  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1996, vol. 486, fol. 93, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(37805/609/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**ENTERPRISE MARKET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2B, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 49.933.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 1996, vol. 485, fol. 71, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1996.

CORPORATE SERVICES INTERNATIONAL S.A.  
Agent domiciliaire

Signature                      Signature  
Un administrateur          Un administrateur

(37809/650/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**EURIMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 18.929.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 1994, le siège social de la société a été transféré au 8, boulevard Royal, 2449 Luxembourg; M<sup>e</sup> Arsène Kronshagen ainsi que M<sup>e</sup> Pascale Dumong ont été appelés aux fonctions d'administrateur et la société VECO TRUST S.A., Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement respectivement des administrateurs, MM. Jean Bodoni, Guy Kettmann et du commissaire aux comptes, M. Guy Baumann, tous démissionnaires.

Luxembourg, le 22 octobre 1996.

Pour EURIMAR S.A., Société Anonyme  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
S. Wallers                      P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 1996, vol. 485, fol. 85, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37812/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**EURO LINK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 28.123.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1996, vol. 485, fol. 91, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(37814/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**EURO LINK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 28.123.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1996, vol. 495, fol. 91, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(37815/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**EUROPA TURM A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Dommeldange, 12, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 19.350.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 1996, vol. 485, fol. 86, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*  
Signature

(37816/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**EUROPA TURM A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Dommeldange, 12, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 19.350.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 avril 1996 que le mandat des organes sociaux a été renouvelé et expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 1996.

Luxembourg, le 16 avril 1996.

Pour extrait conforme  
*Pour le Conseil d'Administration*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 1996, vol. 485, fol. 86, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(37817/535/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**ARTARIA ELEKTRONIK DE LUXE HOLDING S.A., Société Anonyme,  
(anc. GOBAL LUX FINANCIAL HOLDING).**

R. C. Luxembourg B 37.065.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 1996, vol. 485, fol. 88, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Signature.

(37834/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**ARTARIA ELEKTRONIK DE LUXE HOLDING S.A., Société Anonyme,  
(anc. GOBAL LUX FINANCIAL HOLDING).**

R. C. Luxembourg B 37.065.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 1996, vol. 485, fol. 88, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Signature.

(37835/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**ARTARIA ELEKTRONIK DE LUXE HOLDING S.A., Société Anonyme,  
(anc. GOBAL LUX FINANCIAL HOLDING).**

R. C. Luxembourg B 37.065.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 1996, vol. 485, fol. 88, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Signature.

(37836/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**EUROSTAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 43.315.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 13 mai 1996*

- Messieurs L. Sacca, G. Della Libera, A. de Bernardi et Madame M-F. Ries-Bonani sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur G. Manzon est renommé commissaire aux comptes pour la même période.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1999.

Pour extrait sincère et conforme

EUROSTAM S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1996, vol. 485, fol. 90, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(37821/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**EXPERTISE PATRIMONIALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 50.378.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 1996, vol. 485, fol. 87, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 1996.

*Pour ordre*

FIDU-CONCEPT, S.à r.l.

Signature

(37822/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**FIDUCIAIRE STEICHEN, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.844.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration du 10 septembre 1996 de la société anonyme FIDUCIAIRE STEICHEN que

- l'administrateur Monsieur Roland Mertens a la permission de donner procuration de signer à sa place durant une absence prolongée à Monsieur Georges Deitz, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

I. Whitecourt.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1996, vol. 485, fol. 92, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(37823/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**GARDAFINLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 49.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 24 octobre 1996, vol. 485, fol. 90, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1996.

GARDAFINLUX S.A.

Signature

(37832/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**FUTURA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2B, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 40.308.

Les bilans aux 31 décembre 1992, 31 décembre 1993, 31 décembre 1994 et 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 18 octobre 1996, vol. 485, fol. 71, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1996.

CORPORATE SERVICES INTERNATIONAL S.A.

*Agent domiciliataire*

Signature                      Signature  
Administrateur                Administrateur

(37826/650/000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

**FUTURA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2B, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 40.308.

*Extrait du procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 15 octobre 1996 à 15.00 heures précises*

L'assemblée a ratifié la décision prise par le conseil d'administration le 15 octobre 1993 à 11.50 heures, relative au transfert du siège social.

Pour extrait sincère et conforme  
CORPORATE SERVICES INTERNATIONAL S.A.

*Agent domiciliataire*

Signature                      Signature  
Administrateur                Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 1996, vol. 485, fol. 71, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37827/650/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

**ISORA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 44.217.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1996, vol. 485, fol. 75, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1996.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

(37850/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

**GALAGA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.  
R. C. Luxembourg B 24.144.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1996, vol. 485, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Signature.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 septembre 1996*

Sont nommés administrateurs pour un terme d'un an:

- M. Georges Cloos, docteur en droit, Schrassig;
- M. Robert Elvinger, expert-comptable, Luxembourg;
- M. Romain Schumacher, comptable, Olm.

Est nommé commissaire aux comptes pour un terme d'un an:

- M. John Kartheiser, fiscaliste, Luxembourg.

Pour copie conforme  
Signature

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(37828/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

**GALAGA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.  
R. C. Luxembourg B 24.144.

*Décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 septembre 1996*

Sont nommés administrateurs pour un terme d'un an:

- M. Georges Cloos, docteur en droit, Schrassig;
- M. Robert Elvinger, expert-comptable, Luxembourg;
- M. Romain Schumacher, comptable, Olm.

Est nommé commissaire aux comptes pour un terme d'un an:

- M. John Kartheiser, fiscaliste, Luxembourg.

Pour copie conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1996, vol. 485, fol. 93, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37829/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**GAMICO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 51.319.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1996, vol. 485, fol. 74, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1996.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.  
Banque domiciliataire  
Signatures

(37830/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**GAMICO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 51.319.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue de façon extraordinaire le 30 septembre 1996*

*Résolution*

L'assemblée réélit, pour la période expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1996, les administrateurs et le commissaire aux comptes suivants:

*Conseil d'Administration:*

- Mme Gabriella Lucchini, directrice de société, demeurant à Brescia (Italie), président;
- MM. Michele Bajetti, administrateur de sociétés, demeurant à Brescia (Italie), administrateur-délégué;
- Gustave Stoffel, directeur-adjoint, demeurant à Wecker (Luxembourg), administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Pour GAMICO INTERNATIONAL S.A.  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.  
Banque domiciliataire  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1996, vol. 485, fol. 74, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37831/024/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**INTERPROPERTY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1996, vol. 485, fol. 91, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN.

(37848/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**GILMAR, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 44.232.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 octobre 1996, vol. 485, fol. 87, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 1996.

Signature.

(37833/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**GOLDEN LADY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.  
R. C. Luxembourg B 42.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 24 octobre 1996, vol. 485, fol. 90, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour GOLDEN LADY INTERNATIONAL S.A.  
FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

(37837/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**GOLDEN LADY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.  
R. C. Luxembourg B 42.548.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 avril 1996*

Messieurs A. De Bernardi, L. Bonani et Madame N. Grassi sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de 3 ans. Monsieur Marco Carletto est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 1999.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour GOLDEN LADY INTERNATIONAL S.A.  
FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1996, vol. 485, fol. 90, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37838/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**LUXAN S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 34.558.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1996, vol. 485, fol. 81, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour la société LUXAN S.A.H.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

(37856/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**LUXAN S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 34.558.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1996, vol. 485, fol. 81, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour la société LUXAN S.A.H.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

(37857/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---



**GROUPE ESPACE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 35.880.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 1996, le mandat des administrateurs, MM. Jean Bodoni, Guy Baumann et Guy Kettmann, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Mme Marie-Claire Zehren, ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 22 octobre 1996.

Pour GROUPE ESPACE INTERNATIONAL S.A.  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG,  
Société Anonyme  
S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 1996, vol. 485, fol. 85, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37839/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 1996.

**IMMOBILIERE EMTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.  
R. C. Luxembourg B 38.315.

*Extrait des résolutions d'une assemblée générale extraordinaire des associés au siège social en date du 23 octobre 1996*

L'assemblée prend acte de la démission, pour des raisons strictement personnelles, de Monsieur Georges Cloos comme gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 1996.

L'assemblée nomme gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Romain Schumacher, conseil fiscal, demeurant à Olm, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1996.

Luxembourg, le 23 octobre 1996.

IMMOBILIERE EMTE, S.à r.l.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1996, vol. 485, fol. 93, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37842/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

**IMMOCEMI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.  
R. C. Luxembourg B 48.614.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1996, vol. 485, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Signature.

(37843/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

**LORICA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 24.501.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1996, vol. 485, fol. 92, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 1996*

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Monsieur Bernard Ewen et de Madame Denise Vervaeet ainsi que celui du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996.

Elle appelle aux fonctions d'administrateur LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES INC., ayant son siège à Wilmington, Etat du Delaware, U.S.A., pour une même période.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 6 juin 1996*

Les membres du conseil d'administration décident de renommer Monsieur Bernard Ewen, administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour la société  
Signature

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(37855/506/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

**IMMODATA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 37.329.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 1996, vol. 485, fol. 88, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Signature.

(37844/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**IMMODATA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 37.329.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1996, vol. 485, fol. 93, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Signature.

(37845/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**INTER IKEA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.  
R. C. Luxembourg B 38.952.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1996, vol. 485, fol. 81, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour la société INTER IKEA HOLDING S.A.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

(37846/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**INTER IKEA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.  
R. C. Luxembourg B 38.952.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 10 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 231 du 30 mai 1992.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui a été tenue en date du 28 juin 1996 que le mandat du réviseur d'entreprises actuellement en fonction a été renouvelé pour une durée d'un an.

Luxembourg, le 28 juin 1996.

Pour la société INTER IKEA HOLDING S.A.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1996, vol. 485, fol. 81, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37847/622/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**MERCOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.  
R. C. Luxembourg B 45.652.

Constituée en date du 19 novembre 1993 par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 20 du 19 janvier 1994, acte modifié par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 27 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 498 du 2 décembre 1994.

Les bilans au 31 décembre 1994 et au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 24 octobre 1996, vol. 485, fol. 90, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour la société  
Signature

Un mandataire

(37868/743/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**MERCOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.  
R. C. Luxembourg B 45.652.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 18 octobre 1996 que:  
- la démission de M. Roland Brand de ses fonctions d'administrateur de la société est acceptée,  
- M. Domingos De Sousa Perreira est nommé administrateur pour un terme de six ans. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2002.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
*Signature*  
*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1996, vol. 485, fol. 91, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(37869/743/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

**IPG INTERNATIONALE PROJEKTENTWICKLUNGSGESELLSCHAFT A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.  
H. R. Luxemburg B 44.118.

Die ordentliche Versammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom 20. Juni 1996 in Luxembourg, 6, avenue du X Septembre hat folgende Beschlüsse gefasst:

I. Als neue Verwaltungsräte wurden für eine Dauer von sechs Jahren ernannt:

1. Herr Raymond Fritsch, Buchhalter, wohnhaft in Luxemburg, 4, rue Albert 1<sup>er</sup>;
2. Frau Corinne Parmentier, Privatbeamtin, wohnhaft in F-57110 Yutz, 2, rue des Marguerites;
3. Frau Anne Schmitt, Privatbeamtin, wohnhaft in F-57110 Yutz, 2, rue des Marguerites.

II. Als neuer Rechnungsprüfer (commissaire aux comptes) wurde für eine Dauer von sechs Jahren ernannt:

Frau Sonja Hermes, Privatbeamtin, wohnhaft in Esch an der Alzette, 34, rue Clair-Chêne.

III. Der Gesellschaftssitz wird nach 6, avenue du X Septembre, L-2550 Luxemburg verlegt.

Luxemburg, den 20. Juni 1996.

*Für gleichlautenden Auszug*  
*Unterschrift*  
*Ein Bevollmächtigter*

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1996, vol. 485, fol. 94, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(37849/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

**METRI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 34.744.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui a eu lieu au siège social*  
*le 19 décembre 1995*

- Monsieur Marc Muller, comptable, demeurant à Luxembourg, a été nommé comme commissaire à la liquidation;  
- la date de l'assemblée de clôture de liquidation a été fixée.

Luxembourg, le 19 décembre 1995.

*Signature*  
*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1996, vol. 485, fol. 92, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(37870/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

**PEIPERLECK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 47.642.

Par décision du conseil d'administration du 22 août 1996, Monsieur Mario Simmen, administrateur de sociétés, FL-Vaduz, a été coopté au conseil d'administration, en remplacement de Monsieur David Vogt, démissionnaire.

Luxembourg, le 22 octobre 1996.

*Pour PEIPERLECK S.A.*  
**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**  
Société Anonyme  
S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 1996, vol. 485, fol. 85, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(37878/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

**ISRAEL 2000, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 47.222.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1996, vol. 485, fol. 93, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1996.

BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD  
LUXEMBOURG S.A.

F. Nilles                      L. Grégoire  
*Mandataire Commercial      Sous-Directeur*

*Decisions of the Annual General Meeting*

It was decided not to pay a dividend for the financial year ending on 31 December 1995.

*Board of Directors:*

Mr Benjamin de Rothschild;  
Mme Anne de la Vallée Poussin;  
MM. Edward de Burlet;  
Roger Cukierman;  
Hervé Debache;  
Eliezer Yones;  
Patrick Segal;  
Samuel Pinto.

*Auditor:*

COOPERS & LYBRAND.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1996, vol. 485, fol. 93, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(37851/010/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**LEASE-INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 43.130.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 1996, vol. 485, fol. 88, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Signature.

(37852/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**LEASE-INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 43.130.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1996, vol. 485, fol. 93, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Signature.

(37853/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**MANLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 46.676.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration, dans sa réunion du 22 mars 1995, a constaté la libération intégrale du capital social de la société par libération du solde qui restait à libérer, s'élevant à LUF 10.750.000,-.

Le capital souscrit et libéré est donc de LUF 31.000.000,-.

Luxembourg, le 22 octobre 1996.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1996, vol. 485, fol. 81, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(37864/507/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**LIGHTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 48.405.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1996, vol. 485, fol. 81, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1996.

(37854/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**LUX IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 19.322.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1996, vol. 486, fol. 93, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(37858/609/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**LUX IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 19.322.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1996, vol. 486, fol. 93, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(37859/609/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**LUXMARINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 37.795.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1996, vol. 485, fol. 76, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 1996.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(37860/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**MAGALI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.  
R. C. Luxembourg B 28.651.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1996, vol. 485, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Signature.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 septembre 1996*

Sont nommés administrateurs pour un terme d'un an:

- M. Georges Cloos, docteur en droit, Schrassig;
- M. Robert Elvinger, expert-comptable, Luxembourg;
- M. Romain Schumacher, comptable, Olm.

Est nommé commissaire aux comptes pour un terme d'un an:

- M. John Kartheiser, fiscaliste, Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(37862/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**MAGALI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.  
R. C. Luxembourg B 28.651.

—  
*Décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 septembre 1996*

Sont nommés administrateurs pour un terme d'un an:

- M. Georges Cloos, docteur en droit, Schrassig;
- M. Robert Elvinger, expert-comptable, Luxembourg;
- M. Romain Schumacher, comptable, Olm.

Est nommé commissaire aux comptes pour un terme d'un an:

- M. John Kartheiser, fiscaliste, Luxembourg.

*Pour le conseil d'administration*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1996, vol. 485, fol. 93, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(37863/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**LUXONEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 30.541.

Le conseil d'administration est composé comme suit:

- M. Björn Carlson, demeurant au 52, 54 Gracechurch Street, London EC3V 0EH
- M. Rune Larson, demeurant à Surbrunnsgatan 2, S-11421 Stockholm
- M. Bertil Neuman, demeurant à Bolindersplan 2, S-11224 Stockholm
- M. Sten Gustafsson, demeurant à Sörlidenvägen 4, S-14400 Rönninge
- M. Michael Horsburgh, demeurant au 675 Third Avenue, New York 10017
- M. Bertil Kusoffsky, demeurant à Mistelvagen 9, S-18160 Lidingo
- M. Lars Pousette, demeurant à Morkullavagen 43A, S-75252 Uppsala.

*E. Maldifassi*  
*Responsable de la domiciliation*

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1996, vol. 485, fol. 73, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(37861/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**MEDIPART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 45.524.

Par décision du Conseil d'Administration du 26 septembre 1996, M. Guy Kettmann, attaché de direction, Howald, a été coopté au conseil d'administration, en remplacement du Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, démissionnaire.

Luxembourg, le 22 octobre 1996.

*Pour MEDIPART S.A.*  
**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**  
Société Anonyme

S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 1996, vol. 485, fol. 85, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(37866/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**MEZZONEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 31.864.

Le conseil d'administration est composé comme suit:

- M. Björn Carlson, demeurant au 52, 54 Gracechurch Street, London EC3V 0EH,
- M. Rune Larson, demeurant au 2, Surbrunnsgatan, S-11421 Stockholm,
- M. Bertil Neuman, demeurant au 2, Bolindersplan, S-11224 Stockholm,
- M. Michael Horsburgh, demeurant au 675 Third Avenue, New York 10017.

*E. Maldifassi*  
*Responsable de la domiciliation*

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1996, vol. 485, fol. 73, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(37871/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**MELO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.  
R. C. Luxembourg B 41.533.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1996, vol. 486, fol. 93, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(37867/609/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**MONDORF INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 45.024.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 1996, vol. 485, fol. 87, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 1996.

Pour MONDORF INVESTMENTE S.A.

Signature

(37872/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**MORGA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 21.787.

Constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 1984, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 236 du 5 septembre 1984.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui a été tenue en date du 13 juin 1996 que le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction a été renouvelé pour un nouveau terme de 6 ans.

Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour la société MORGA S.A.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1996, vol. 485, fol. 81, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37873/622/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**NWG-SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 12, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 21.776.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1996, vol. 485, fol. 92, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 1996.

Pour NWG-SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l.  
PRICE WATERHOUSE  
Signature

(37874/579/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**SAPECO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 45.451.

Monsieur Pier Giorgio Parodi, administrateur de sociétés, demeurant à Monaco, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 1999 en remplacement de Monsieur Alberto Pelizzoli, démissionnaire.

Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour avis sincère et conforme  
Pour SAPECO INTERNATIONAL S.A.  
KPMG EXPERTS-COMPTABLES  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1996, vol. 485, fol. 26, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37889/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**SAKURA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.  
R. C. Luxembourg B 28.820.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1996, vol. 485, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 septembre 1996*

Sont nommés administrateurs pour un terme d'un an:

- M. Georges Cloos, docteur en droit, Schrassig,
- M. Robert Elvinger, expert-comptable, Luxembourg,
- M. Romain Schumacher, comptable, Olm.

Est nommé commissaire aux comptes pour un terme d'un an:

- M. John Kartheiser, fiscaliste, Luxembourg.

Pour copie conforme  
Signature

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Signature.

(37885/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

**SAKURA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.  
R. C. Luxembourg B 28.820.

*Décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 septembre 1996*

Sont nommés administrateurs pour un terme d'un an:

- M. Georges Cloos, docteur en droit, Schrassig,
- M. Robert Elvinger, expert-comptable, Luxembourg,
- M. Romain Schumacher, comptable, Olm.

Est nommé commissaire aux comptes pour un terme d'un an:

- M. John Kartheiser, fiscaliste, Luxembourg.

Pour le conseil d'administration  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1996, vol. 485, fol. 93, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37886/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

**REMULUX AG, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
H. R. Luxembourg B 41.544.

**AUSZUG**

*Verwaltungsratsitzung vom 25. September 1996*

Aufgrund der gewährten Ermächtigung in der ausserordentlichen Generalversammlung vom 6. September 1996, bestellt hiermit der Verwaltungsrat der REMULUX AG, Herrn Reinhard Müller, Verwaltungsratsmitglied, zum Delegierten des Verwaltungsrates. Herr Reinhard Müller ist verantwortlich für die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft.

Der Verwaltungsrat

P. Marchal                      P. Fontaine                      R. Müller

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1996, vol. 486, fol. 23, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(37883/609/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

**PARMENIDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 51.742.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1996, vol. 485, fol. 81, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1996.

(37877/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.



**REISS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Steinsel.  
R. C. Luxembourg B 30.514.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 1996, vol. 485, fol. 87, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 1996.

Pour ordre  
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.  
Signature

(37881/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**SAMUNDAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.  
R. C. Luxembourg B 29.402.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1996, vol. 485, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 septembre 1996*

Sont nommés administrateurs pour un terme d'un an:

- M. Georges Cloos, docteur en droit, Schrassig,
- M. Robert Elvinger, expert-comptable, Luxembourg,
- M. Romain Schumacher, comptable, Olm.

Est nommé commissaire aux comptes pour un terme d'un an:

- M. John Kartheiser, fiscaliste, Luxembourg.

Pour copie conforme  
Signature

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Signature.

(37887/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**SAMUNDAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.  
R. C. Luxembourg B 29.402.

*Décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 septembre 1996*

Sont nommés administrateurs pour un terme d'un an:

- M. Georges Cloos, docteur en droit, Schrassig,
- M. Robert Elvinger, expert-comptable, Luxembourg,
- M. Romain Schumacher, comptable, Olm.

Est nommé commissaire aux comptes pour un terme d'un an:

- M. John Kartheiser, fiscaliste, Luxembourg.

Pour copie conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1996, vol. 485, fol. 93, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37888/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**SODIPE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 28.659.

Le siège de la société, fixé jusqu'alors au 2, boulevard Royal, Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 18 octobre 1996.

Pour autant que de besoin, Madame Marie-Claire Zehren s'est démise de ses fonctions de commissaire aux comptes à la même date.

Luxembourg, le 18 octobre 1996.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 1996, vol. 485, fol. 85, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37896/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**PRO TAX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 40.525.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 1996, vol. 485, fol. 88, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Signature.

(37879/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**PRO TAX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 40.525.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 1996, vol. 485, fol. 93, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Signature.

(37880/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**LOGINVEST PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme,  
(anc. REMCO PARTICIPATIONS S.A.).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 43.708.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1996, vol. 485, fol. 81, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

*Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'assemblée générale des actionnaires du 21 octobre 1996*

*Quatrième résolution*

L'assemblée, après avoir pris acte des dispositions de l'article 100 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales, décide la continuation des activités de la société nonobstant le montant cumulé des pertes au 31 décembre 1995 de ITL 725.997.715,-.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1996.

(37882/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**SO.GE.AS., SOCIETE GENERALE DES ASSAISONNEMENTS S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. SOFIR LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.  
R. C. Luxembourg B 38.798.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SOFIR LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 38.798, constituée suivant acte reçu en date du 29 novembre 1991, publié au Mémorial C, numéro 203 du 15 mai 1992, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu en date du 14 juin 1995, publié au Mémorial C, numéro 483 du 25 septembre 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Hubert Janssen, employé privé, demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Patrick van Hees, licencié en notariat, demeurant à Messancy, Belgique.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1.- Changement de la dénomination de la société en SOCIETE GENERALE DES ASSAISONNEMENTS S.A., en abrégé SO.GE.AS. S.A.
- 2.- Modification afférente de l'article premier des statuts.
- 3.- Transfert du siège social à L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.
- 4.- Acceptation de la démission des administrateurs actuels, Messieurs Angelo De Bernardi et Louis Bonani et Madame Marie-Fiore Ries-Bonani; décharge à leur donner.
- 5.- Nomination de Madame Romaine Scheifer-Gillen et de Messieurs Georges Diederich et René Lanners comme nouveaux administrateurs de la société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en SOCIETE GENERALE DES ASSAISONNEMENTS S.A., en abrégé SO.GE.AS. S.A. et de modifier, en conséquence, l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de SOCIETE GENERALE DES ASSAISONNEMENTS S.A., en abrégé SO.GE.AS. S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Messieurs Angelo De Bernardi et Louis Bonani et de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani comme administrateurs de la société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer:

- 1.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg;
  - 2.- Monsieur Georges Diederich, employé communal, demeurant à Esch-sur-Alzette;
  - 3.- Monsieur René Lanners, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- comme nouveaux administrateurs de la société.

Leur mandat est fixé pour le même terme que les précédents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. van Hees, R. Scheifer-Gillen, H. Janssen, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 1996, vol. 93S, fol. 49, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 1996.

C. Hellinckx.

(37897/215/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

**S & V GEMS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C. Luxembourg B 55.090.

*Board of directors meeting*

In accordance with the deeds of the company and article 53 paragraph 4 and 60 of the law of the 10th of August 1915, and including all later modifications, about commercial companies, and pursuant to the authorization granted to the board of directors by the extraordinary general meeting of the company, the new directors decided unanimously to elect Sunil Kumar Patel as managing director, who will have the power to bind the company by his sole signature for all matters relating to the day-to-day management of the company.

Luxembourg, the 18th October 1996.

*The members of the board*  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 1996, vol. 485, fol. 89, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(37899/576/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

**S & V GEMS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.  
R.C. Luxembourg B 55.090.

*Réunion du conseil d'administration du 18 octobre 1996*

A la réunion du conseil d'administration de la société S+V GEMS INTERNATIONAL S.A., les administrateurs prennent note de la démission de Monsieur Ashvin Kumar Patel, demeurant à Bangkok (Thaïlande), de son mandat d'administrateur-délégué et nomment Monsieur Sunil Kumar Patel, demeurant à Bangkok (Thaïlande), comme nouvel administrateur-délégué.

Monsieur Ashvin Kumar Patel restera administrateur de la société.

L'assemblée générale annuelle donnera décharge à Monsieur Ashvin Kumar Patel pour la période de son mandat d'administrateur-délégué et ratifiera la décision du conseil d'administration.

*Le conseil d'administration*

A. Kumar Patel                      S. Kumar Patel                      V. H. Patel

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 1996, vol. 485, fol. 89, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(37900/576/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

**SARINT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 37.544.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le onze octobre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Martine Schaeffer, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme SARINT S.A., avec siège social à Luxembourg, en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du conseil d'administration de ladite société en sa réunion du 25 septembre 1996.

Une copie du procès-verbal de cette réunion, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. La société anonyme SARINT S.A., avec siège social à Luxembourg, a été constituée sous la dénomination initiale de SARLUX S.A. suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> juillet 1991, publié au Mémorial, Recueil C n° 27 du 25 janvier 1992. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte du notaire soussigné en date du 17 avril 1996, publié au Mémorial, Recueil C n° 357 du 25 juillet 1996.

II. Ladite société SARINT S.A. a été constituée avec un capital souscrit et libéré de cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 5.000.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune et avec un capital autorisé de cent millions de francs luxembourgeois (LUF 100.000.000,-), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1000,-) chacune.

Par acte du notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 26 janvier 1992, publié au Mémorial, Recueil C n° 333 du 3 août 1992, le capital social a été augmenté à cent millions de francs luxembourgeois (LUF 100.000.000,-), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Par acte du même notaire Schwachtgen en date du 30 janvier 1992, publié au Mémorial, Recueil C n° 333 du 3 août 1992, le capital social a été augmenté à cent cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 150.000.000,-), représenté par cent cinquante mille (150.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Par ce même acte il a été créé un nouveau capital autorisé de cinq cents millions de francs luxembourgeois (LUF 500.000.000,-), représenté par cinq cent mille (500.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Par acte du même notaire Schwachtgen en date du 23 décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil C n° 217 du 19 mai 1995, le capital social a été augmenté à quatre cent cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 450.000.000,-), représenté par quatre cent cinquante mille (450.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Par acte du même notaire Schwachtgen en date du 23 octobre 1995, publié au Mémorial, Recueil C n° 6 du 4 janvier 1996, il a été créé un nouveau capital autorisé d'un milliard de francs luxembourgeois (LUF 1.000.000.000,-), représenté par un million (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Le conseil d'administration a été autorisé, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé et à en fixer les conditions de souscription, d'émission et de libération. Ces augmentations de capital peuvent être émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit

préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, l'article cinq des statuts sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Par acte du notaire soussigné en date du 12 décembre 1995, publié au Mémorial, Recueil C n° 118 du 8 mars 1996, le capital social a été augmenté à cinq cents millions de francs luxembourgeois (LUF 500.000.000,-), représenté par cinq cent mille (500.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Par acte du notaire soussigné en date du 9 février 1996, publié au Mémorial, Recueil C n° 212 du 26 avril 1996, le capital social a été augmenté à six cent cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 650.000.000,-), représenté par six cent cinquante mille (650.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Par acte du notaire soussigné en date du 17 avril 1996, publié au Mémorial, Recueil C n° 357 du 25 juillet 1996, le capital social a été augmenté à sept cent cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 750.000.000,-), représenté par sept cent cinquante mille (750.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

III. En vertu du capital autorisé et en exécution des résolutions du conseil d'administration en date du 25 septembre 1996, les administrateurs de la société ont obtenu et accepté la souscription de quatre-vingt mille (80.000) actions nouvelles de la société d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, faite par l'actionnaire SARAS S.p.A, Raffinerie Sarde, société de droit italien, ayant son siège social à Sarroch (Italie).

S'agissant d'une libération à faire en numéraire, l'autre actionnaire a renoncé à l'exercice de son droit de préférence.

Les quatre-vingt mille (80.000) actions nouvelles ont été intégralement souscrites et libérées par la société SARAS S.p.A, Raffinerie Sarde, avec siège social à Sarroch (Italie) par un versement en espèces, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire par la production d'une attestation bancaire.

IV. A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'article 5, alinéa premier des statuts sera remplacé par le texte suivant:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à huit cent trente millions de francs luxembourgeois (LUF 830.000.000,-), représenté par huit cent trente mille (830.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.»

Les autres alinéas de l'article 5 restent inchangés.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de 900.000,- francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Schaeffer, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 16 octobre 1996, vol. 459, fol. 14, case 4. – Reçu 800.000 francs.

*Le Receveur (signé): P. Molling.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 octobre 1996.

A. Lentz.

(37890/221/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

#### **SARINT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 37.544.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 octobre 1996.

A. Lentz.

(37891/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

#### **S.D.G.A. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 42.136.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1996, vol. 485, fol. 81, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1996.

(37893/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

**ROLAND BOUCHET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 42.621.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 octobre 1996, vol. 485, fol. 87, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 1996.

Signature.

(37884/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**SFER HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 41.980.

## EXTRAIT

I. Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 23 octobre 1996 ce qui suit:

1) Le siège social a été transféré à l'adresse suivante:

82, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

2) En remplacement des précédents Administrateurs, le nouveau Conseil d'Administration est composé comme suit:

1.- Monsieur Ardito Toson, agent d'affaires, demeurant à Luxembourg, Administrateur;

2.- Madame Josette Muller, directrice administrative, demeurant à Luxembourg, Administrateur;

3.- Madame Carla Alves Silva, attachée de direction, demeurant à Luxembourg, Administrateur.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en l'an 2001.

3) Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer un ou plusieurs Administrateurs-Délégués.

4) En remplacement du précédent Commissaire aux Comptes, a été nommé comme nouveau Commissaire aux Comptes:

Monsieur Fouad Ghazali, économiste, demeurant à Mamer, Commissaire aux Comptes.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en l'an 2001.

II. Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue le 24 octobre 1996 au nouveau siège social que Monsieur Ardito Toson a été nommé Administrateur-Délégué.

Toutes les résolutions ont été prises à l'unanimité des voix.

COMPTABILITE GENERALE DE LUXEMBOURG

*L'institut domiciliataire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1996, vol. 485, fol. 94, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(37892/553/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**SPEBEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 49.478.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 7 décembre 1994, acte publié au Mémorial C, n° 107 du 14 mars 1995

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1996, vol. 485, fol. 74, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SPEBEL, S.à r.l.*

KPMG Experts Comptables

Signature

(37898/537/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**SHOBAI AG, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 44.062.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 1996, vol. 485, fol. 88, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Signature.

(37894/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

---

**SHOBAI AG, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 44.062.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 1996, vol. 485, fol. 93, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Signature.

(37895/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

**CRAWFORD HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. La société ARIELLE COMPANY LIMITED, ayant son siège social à Tortola, Wickham's Cay, Road Town, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Mademoiselle Sandrine Ortwerth, employée privée, demeurant à Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1996, ci-annexée;
  2. La société BILFORD INVESTMENT INC., ayant son siège social à Tortola, Wickham's Cay, Road Town, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Madame Nicole Moïny, employée privée, demeurant à Bleid, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1996, ci-annexée.
- Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CRAWFORD HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

**Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième vendredi du mois de février à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. ARIELLE COMPANY LIMITED, prénommée, quatre mille neuf cent quatre-vingt-seize actions . . . . . 4.996

2. BILFORD INVESTMENT INC., prénommée, quatre actions . . . . . 4

Total: cinq mille actions . . . . . 5.000

Les actions ont été libérées à concurrence de 50 % par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (2.500.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cent dix mille francs (110.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:



1. Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, demeurant à L-2311 Luxembourg, 133, avenue Pasteur;
  2. Monsieur Jacques Tordoor, employé privé, demeurant à L-8422 Steinfort, 70, rue de Hobscheid;
  3. Monsieur Yves Wallers, réviseur d'entreprises, demeurant à L-9142 Burden, 20, rue Jean Melsen.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:  
Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange, 3, rue du Parc.
- 4) Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de deux mil deux.
- 5) Le siège social est fixé à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.  
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.  
Signé: S. Ortwerth, N Moiny, F. Baden.  
Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1996, vol. 93S, fol. 65, case 5. – Reçu 50.000 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 1996.

F. Baden.

(37927/200/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 1996.

## DRF RADIOLOGY RESEARCH & FINANCE LTD, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.

### STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertsechszundneunzig, am zehnten Oktober.

Vor uns Notar Reginald Neuman, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. - DRF RADIOLOGIE HOLDING AG, Aktiengesellschaft schweizerischen Rechts, mit Sitz in CH-5304 Endingen, Rebbergweg 5,

hier vertreten durch Herrn John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, wohnhaft in Contern, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Endingen (Schweiz), am 7. Oktober 1996, welche gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt;

2. - Herr John Seil, vorgenannt, handelnd in eigenem Namen;

3. - Herr Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, wohnhaft in Leudelange, handelnd in eigenem Namen,

hier vertreten durch Herrn Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, wohnhaft in Strassen, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt in Luxemburg, am 8. Oktober 1996, welche gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Vorgenannte Personen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

#### Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung DRF RADIOLOGY RESEARCH & FINANCE LTD gegründet.

**Art. 2.** Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz aufgrund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die, unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufsoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren,

diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesen fördern.

In ihren sämtlichen Geschäftstätigkeiten bleibt die Gesellschaft im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 und des Artikels 209 des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt CHF 2.000.000,- (zwei Millionen Schweizer Franken), eingeteilt in 20.000 (zwanzigtausend) Aktien mit einem Nominalwert von je CHF 100,- (hundert Schweizer Franken).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das genehmigte Kapital wird, für die nachstehend aufgeführte Dauer, auf CHF 10.000.000,- (zehn Millionen Schweizer Franken) festgesetzt, eingeteilt in 100.000 (hunderttausend) Aktien mit einem Nominalwert von je CHF 100,- (hundert Schweizer Franken).

Das genehmigte und das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft können erhöht oder reduziert werden, durch Beschluß der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Des weiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während einer Dauer von fünf Jahren, endend am 10. Oktober 2001, das gezeichnete Aktienkapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen, durch Ausgabe von neuen Aktien. Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung, mit oder ohne Emissionsprämie durchgeführt werden mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen oder durch Umwandlung von unbestrittenen, bestimmten und unverzüglich forderbaren Guthaben bei der Gesellschaft, oder auch durch Umwandlung von nicht verteilten Gewinnen, Reserven oder Emissionsprämien, oder von Obligationen wie nachstehend erwähnt.

Der Verwaltungsrat ist im besonderen ermächtigt, neue Aktien auszugeben, ohne dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen.

Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäß bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmäßig beurkundeten Kapitalerhöhung ist dieser Artikel automatisch anzupassen.

Der Verwaltungsrat ist außerdem ermächtigt, Anleihen auszugeben, sei es in Form einfacher Anleihen, von Optionsanleihen oder von Wandelanleihen, sei es in Form von Inhaberoobligationen oder in anderer Form, unter welcher Bezeichnung auch immer und zahlbar in jeder Währung, jedoch mit der Maßgabe, daß die Ausgabe von Wandelobligationen oder Optionsanleihen nur im Rahmen des vorgenannten genehmigten Kapitals sowie in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften über die Schaffung eines genehmigten Kapitals und insbesondere des Artikels 32-4 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfolgen kann.

Der Verwaltungsrat bestimmt die Art, den Preis, den Zinssatz, die Ausgabe- und Rückzahlungsbedingungen, sowie alle anderen Bedingungen im Zusammenhang mit dieser Ausgabe. Ein Register bezüglich der auf den Namen laufenden Schuldverschreibungen wird am Gesellschaftssitz geführt.

### **Verwaltung - Überwachung**

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegrafisch oder per Telefax abgeben. Femschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefaßter Beschluß, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anläßlich einer Verwaltungsratssitzung gefaßter Beschluß.

**Art. 8.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 9.** Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

**Art. 11.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.

**Art. 13.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

### Generalversammlung

**Art. 14.** Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Ihre Beschlüsse sind bindend für die Aktionäre welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

**Art. 15.** Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Donnerstag des Monats September jeden Jahres um 15.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

**Art. 16.** Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muß einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 20 % des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

**Art. 17.** Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

### Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

**Art. 18.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluß, wie gesetzlich vorgeschrieben.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht vor.

**Art. 19.** Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5 % für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10 % des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschußdividenden zahlen.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

**Art. 20.** Die Gesellschaft kann durch Beschluß der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

### Allgemeine Bestimmungen

**Art. 21.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

### Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 1997.

Die erste Generalversammlung findet im Jahr 1998 statt.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder und der (die) erste(n) Kommissar(e) werden von der außerordentlichen Gesellschafterversammlung ernannt, die sofort nach der Gründung abgehalten wird.

In Abweichung von Artikel 7 der Satzung wird der erste Vorsitzende von der Generalversammlung gewählt, welche den ersten Verwaltungsrat ernannt.

### Kapitalzeichnung

Die zwanzigtausend (20.000) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1) DRF RADIOLOGIE HOLDING AG, vorgeannt, neunzehntausendneunhundertachtundneunzig Aktien . . .	19.998
2) Herr John Seil, vorgeannt, eine Aktie . . . . .	1
3) Herr Henri Grisius, vorgeannt, eine Aktie . . . . .	1
Total: zwanzigtausend Aktien . . . . .	20.000

Das gezeichnete Kapital wurde in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von zwei Millionen (CHF 2.000.000,-) Schweizer Franken zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

*Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

*Schätzung der Gründungskosten*

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung entstehen, auf fünfhundertfünfundsechzigtausend (565.000,-) Luxemburger Franken.

Zwecks Einregistrierung wird das Aktienkapital der Gesellschaft abgeschätzt auf fünfzig Millionen dreihundert-siebenundsechzigtausendzweihundert (50.367.200,-) Luxemburger Franken.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann haben die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

1. Die Zahl der Verwaltungsmitglieder wird auf drei festgelegt. Zu Verwaltungsratsmitgliedern bis zur Generalversammlung, die über das erste Geschäftsjahr befindet, werden ernannt:

- a) Herr Henri Grisius,  
licencié en sciences économiques appliquées,  
wohnhaf in Leudelange  
welcher zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates ernannt wird;
- b) Herr Dr F.J. Meng,  
Rechtsanwalt,  
wohnhaf in CH-8006 Zürich, Nordstraße 19;
- c) Herr John Seil,  
licencié en sciences économiques appliquées  
wohnhaf in Contern.

2. - Zum Kommissar für den gleichen Zeitraum wird ernannt:

Herr Georges Kioes,  
licencié en sciences commerciales et financières,  
wohnhaf in Luxemburg.

3. Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Seil, P. Lentz, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1996, vol. 93S, fol. 81, case 11. – Reçu 503.660 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Für gleichlautende Abschrift, der vorgenannten Gesellschaft zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 25. Oktober 1996.

R. Neumann.

(37930/226/223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 1996.

**CARODUC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7513 Mersch, 5, route d'Arlon.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix octobre.

Par-devant Maître Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

- 1) Madame Josée Girst, employée privée, demeurant à L-9186 Stegen, 9, rue Nic. Pletschette;
- 2) Monsieur Philippe Wanlin, indépendant, demeurant à L-8834 Folschette, 47, rue Principale.

Lesquels comparants ont arrêté comme suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont convenu de constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de CARODUC, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Mersch; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de matériaux de construction et de quincaillerie, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement aux objets ci-dessus, ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

La société peut créer et ouvrir des succursales.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant un préavis à donner par lettre recommandée à son ou ses coassociés au cours des deux premiers mois de l'année sociale en cours, avec effet au premier janvier de l'année sociale suivante.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan social serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence au jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 1996.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (500.000,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille (1.000,-) francs chacune, entièrement souscrit et libéré en espèces de la façon ci-après indiquée, de sorte que la somme de cinq cent mille francs se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire:

1) par Madame Josée Girst, prénommée, la somme de quatre cent cinquante mille francs . . . . .	450.000,-
2) par Monsieur Philippe Wanlin, prénommé, la somme de cinquante mille francs . . . . .	50.000,-
Total des apports: cinq cent mille francs . . . . .	500.000,-

Moyennant l'accord de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social, le capital social pourra être augmenté ou réduit, sans qu'il ne puisse descendre en dessous du minimum légal.

En raison des apports ci-dessus, les parts sociales de la société, représentant une valeur de mille (1.000,-) francs chacune, sont attribuées aux associés de la façon suivante:

1) à Madame Josée Girst, prénommée, quatre cent cinquante parts sociales . . . . .	450
2) à Monsieur Philippe Wanlin, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices.

Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle concernant les affaires de la société.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont échues ou transmises à des descendants, et/ou au conjoint survivant ou la personne ayant vécu avec le décujus sous le même toit et en ménage commun.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne, nommée d'accord entre eux, où à défaut, par le Président du Tribunal de Commerce du lieu du siège, à la requête de la partie la plus diligente.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers et légataires de l'associé décédé, les créanciers ou ayants droit n'auront pas le droit, pour quelque motif que ce soit, de faire apposer des scellés sur les biens, valeurs et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 11.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Même nommé pour un terme déterminé, le ou les gérants sont révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Le gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation n'entraînent pas la dissolution de la société. Ses héritiers, créanciers ou ayants-cause ne pourront en aucun cas faire apposer des scellés sur les biens, valeurs et documents de la société.

**Art. 14.** Tant qu'il n'existera que deux associés, toutes les décisions collectives devront être prises en commun accord entre elles. Dans le cas où il existerait plus de deux associés, toutes les décisions collectives devront être prises à la majorité prescrite par la loi.

**Art. 15.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance fait l'inventaire de l'actif et du passif de la société. Tout associé peut prendre communication de l'inventaire et du bilan au siège social.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution du fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 17.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Frais*

Les frais mis à charge de la société en raison de sa constitution sont évalués à la somme de vingt-cinq mille (25.000.-) francs.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et de suite, les comparants sus-nommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité, et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-7513 Mersch, 5, route d'Arlon.

2. Est nommé gérant de la société Monsieur Frédéric Duquenne, employé privé, demeurant à L-9186 Stegen, 9, rue Nic Pletschette.

3. Pour tous les actes d'administration et de gestion, la société est valablement engagée par la seule signature du gérant jusqu'à un montant de trois cent mille francs (300.000.-).

Pour des montants et valeurs plus élevés, ainsi que pour les actes de disposition intéressant la société et rentrant dans son objet social, la signature conjointe du gérant avec celle de l'associée-majoritaire Madame Josée Girst est requise.

4. Les mandats ci-dessus conférés restent valables jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

#### *Déclaration*

Avant la clôture de l'acte, le notaire a attiré l'attention des comparants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour l'exercice de tout ou partie des activités mentionnées dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Girst, P. Wanlin, M. Cravatte

Enregistré à Diekirch, le 14 octobre 1996, vol. 592, fol. 75, case 11. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 17 octobre 1996.

M. Cravatte.

(37926/205/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 1996.

### **CSG, Gesellschaft bürgerlichen Rechtes.** Gesellschaftssitz: Luxemburg, 9, Montée de Clausen.

#### STATUTEN

Im Jahre neunzehnhundertsechsdneunzig, am zweiten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Paul Hencks, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) Herr Wolfgang Alfred Weiss, Malermeister, wohnend in D-51491 Overath (Köln), Fuchskaule 7;

2) Frau Doris Vera Weiss, geborene Scherbaum, Hausfrau, wohnend in D-51491 Overath (Köln), Fuchskaule 7.

Die Kompargenten ersuchten den amtierenden Notar um Beurkundung der Satzung einer Gesellschaft bürgerlichen Rechtes, welche sie unter sich gründen wollen wie folgt:

**Art. 1.** Es wird andurch eine Gesellschaft bürgerlichen Rechtes gegründet unter dem Namen CSG.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Er kann durch einfache Entscheidung der Geschäftsführung in irgendeine andere Ortschaft des Grossherzogtums verlegt werden.

**Art. 3.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Besitz und die Auswertung von allen Immobilien welche die Gesellschaft durch Kauf oder Tausch oder sonstwie erwerben könnte.

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Franken (500.000,- LUF), aufgeteilt in hundert (100) Anteile mit einem Nominalwert in Höhe von je fünftausend Franken (5.000,- LUF).

Die Anteile wurden von den Gesellschaftern gezeichnet wie folgt:

1) Herr Wolfgang Alfred Weiss, vorgeannt, fünfzig Anteile	50
2) Frau Doris Scherbaum, vorgeannt, fünfzig Anteile	50
Total: hundert Anteile	100

Die Anteile wurden voll eingezahlt, was von allen Kompargenten anerkannt wird.

**Art. 6.** Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen geschieht durch notarielle oder privatschriftliche Urkunde, unter den in Artikel 1690 des Code civil vorgesehenen Bedingungen.

**Art. 7.** Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen zwischen Gesellschaftern ist frei.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen von Todes wegen an Nichtgesellschafter, selbst Deszendenten oder Ehepartner, kann nur mit der Einwilligung aller überlebenden Gesellschafter geschehen.

**Art. 8.** (1) Wünscht ein Gesellschafter alle oder verschiedene seiner Gesellschaftsanteile an einen Nichtgesellschafter abzutreten, so hat er die übrigen Gesellschafter hiervon in Kenntnis zu setzen vermittelt eines Einschreibebriefes und unter Angabe aller zur Abtretung erforderlichen Elemente. Innerhalb dreissig Tagen nach Absand des Einschreibebriefes haben die übrigen Gesellschafter dem Abtretenden ihre Stellungnahme durch Einschreibebrief mitzuteilen; in beiden Fällen gilt das Postdatum als massgebend. Erfolgt keine Antwort innerhalb obiger Frist, so gilt die Abtretung als verweigert.

(2) Die Mitteilung der und die Einwilligung in die Übertragung der Gesellschaftsanteile des verstorbenen Gesellschafters an seine gesetzlichen oder testamentarischen Erben erfolgt in der gleichen Form und innerhalb derselben Fristen.

(3) Wird die Abtretung oder Übertragung nicht bewilligt, so können die übrigen Gesellschafter aufgrund eines ihnen andurch bewilligten Vorkaufsrechtes innerhalb dreissig Tage nach erfolgter Verweigerung die betreffenden Gesellschaftsanteile entweder selbst erwerben, oder von denen von ihnen zu bezeichnenden Personen erwerben lassen zu dem angebotenen Abtretungspreis, oder, in sofern es sich um eine unentgeltliche Abtretung oder Übertragung handelt, zu einem Rückkaufpreis berechnet aufgrund der drei letzten Jahresbilanzen, oder, besteht die Gesellschaft noch keine drei Jahre lang, aufgrund der letzten Jahresbilanz.

(4) Erfolgt weder Einwilligung in die Abtretung noch Vorkaufsrecht, so kann die Liquidation der Gesellschaft beantragt werden.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, welche nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen. Der oder die Geschäftsführer werden von den Gesellschaftern ernannt. Bei dieser Ernennung bestimmen die Gesellschafter die Zahl der Geschäftsführer, die Dauer der Mandate sowie etwaige Bezüge.

Der oder die Geschäftsführer haben Drittpersonen gegenüber jede Befugnis, die Gesellschaft rechtsgültig in allen Rechtslagen zu vertreten.

Sie können insbesondere:

- alle Kauf-, Verkaufs- oder Tauschurkunden, Hypothekenlöschungsurkunden oder Postpositionsurkunden mit oder ohne Quittung,

- Darlehnsurkunden oder Krediteröffnungsurkunden für die Gesellschaft,

- Hypothekenbestellungsurkunden zu Lasten der Immobilien der Gesellschaft rechtsgültig tätigen.

Werden zwei oder mehr als zwei Geschäftsführer ernannt, so wird die Gesellschaft in jeder Hinsicht durch die alleinige Unterschrift eines einzelnen Geschäftsführers rechtsgültig vertreten.

Ein jeder der Geschäftsführer kann eine Drittperson zu seinem Vollmachtnehmer bestimmen.

**Art. 10.** Die Gesellschafter nehmen ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit.

Beschlüsse betreffend eine Satzungsänderung oder Auflösung der Gesellschaft bedürfen einer Mehrheit von wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals.

**Art. 11.** Jeder Gesellschaftsanteil gibt Anrecht auf eine Stimme sowie eine proportionnelle Verteilung des Gewinns. Er ist unteilbar der Gesellschaft gegenüber.

Sollten die Gesellschaftsanteile mehreren Personen in Ungeteiltheit angehören, so haben die ungeteilten Gesellschafter sich der Gesellschaft gegenüber durch eine einzige Person vertreten zu lassen.

Das Gleiche gilt für den Fall wo die Gesellschaftsanteile in Niessbrauch und nacktem Eigentum zerstückelt waren.

**Art. 12.** Die Gesellschafter sind haftbar im Verhältnis zu ihren Anteilen, und zwar auf nicht-solidarische und teilbare Art und Weise.

Den Gläubigern gegenüber haften die Gesellschafter ein jeder zu gleichen Anteilen, es sei denn, den Kontrahenten wäre in ihrem Vertrag eine Haftung der Gesellschafter im Verhältnis zu ihren Anteilen auferlegt worden.

**Art. 13.** Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember dieses Jahres.

**Art. 14.** Weder Tod, Entmündigung noch Konkurs eines Gesellschafters bewirkt ein Ende der Gesellschaft. Im Fall des Todes eines Gesellschafters bleibt die Gesellschaft zwischen den überlebenden Gesellschaftern und den eventuell gemäss Artikel 7 angenommenen Erben des verstorbenen Gesellschafters bestehen.

**Art. 15.** Für alle nicht in der Satzung vorgesehenen Fälle wird auf die Bestimmungen der Artikel 1832 und folgende des Zivilgesetzbuches Bezug genommen.

Sodann fanden sich die Gesellschafter in einer Generalversammlung zusammen und nahmen folgende Beschlüsse:

1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich 9, Montée de Clausen, Luxemburg.

2) Zu Geschäftsführern werden ernannt:

- Frau Doris Vera Weiss, vorgeannt, und

- Herr Wolfgang Alfred Weiss, vorgeannt.

Sie können die Gesellschaft durch ihre jeweilige individuelle Unterschrift vertreten.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung haben die Komparenten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W.A. Weiss, D.V. Weiss, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 1996, vol. 93S, fol. 75, case 6. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Für Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 23. Oktober 1996.

J.-P. Hencks.

(37928/216/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 1996.

**DI-LUX, DREDGING INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quinze octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1) La société de droit italien SOCIETA ITALIANA DRAGAGGI S.p.A. - en abrégé SIDRA, ayant son siège social à Rome, Via Luigi Settembrini n.38, Italie,

ici représentée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques, demeurant à Contern, aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée à Rome, le 11 octobre 1996;

2) La société de droit luxembourgeois SAFINDI S.A., ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, ici représentée par Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer, aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg, le 10 octobre 1996.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, es qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Chapitre I<sup>er</sup>.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société (la «Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («Luxembourg») et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination de DREDGING INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., en abrégé DI-LUX S.A.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration du transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant dans les conditions prévues par la loi.

**Chapitre II.- Capital, Actions**

**Art. 5. Capital social, Capital autorisé.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF), divisé en cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) par action.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé de la Société est fixé à quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF) représenté par quinze mille (15.000) actions, chacune d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF).

Le conseil d'administration est autorisé à et mandaté pour

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.



**Art. 6. Forme des actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

### Chapitre III.- Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

**Art. 7. Conseil d'administration.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale avec ou sans motif.

Le mandat des administrateurs est gratuit.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs, les administrateurs restants ont le droit d'élire par un vote majoritaire un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale.

**Art. 8. Réunions du conseil d'administration.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

Le conseil d'administration peut choisir un comité permanent parmi ses membres composé de trois membres au moins. Le conseil d'administration déterminera les pouvoirs et les rémunérations du conseil permanent.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si un administrateur le demande.

Le président présidera toutes les assemblées générales du conseil d'administration, mais en son absence le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion.

La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Toute réunion du conseil d'administration se tiendra à Luxembourg ou en tout autre endroit que le conseil d'administration pourra de temps en temps déterminer.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. En cas de partage de voix, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

**Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 11. Délégation de pouvoirs.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société ou d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. Un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur ou du fondé de pouvoir sont portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale.

**Art. 13. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 14. Commissaires aux comptes.** Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser trois ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

#### **Chapitre IV.- Assemblée générale des actionnaires**

**Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

**Art. 16. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Commune de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations, le dernier vendredi du mois d'avril de chaque année à onze heures (11.00 hrs).

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17. Autres assemblées générales.** Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

**Art. 18. Procédure, Vote.** Les assemblées générales seront convoquées par le conseil d'administration ou le ou les commissaires aux comptes conformément aux conditions fixées par la loi. La convocation contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises à la majorité simple, quel que soit le nombre d'actions représentées.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

#### **Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 19. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

**Art. 20. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la loi.

#### **Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 21. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Chapitre VII.- Loi applicable**

**Art. 22. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

##### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la société et finira le 31 décembre 1996.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 1997.

*Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

*Souscription et paiement*

Les parties comparantes, ayant ainsi arrêté les statuts de la société, ont souscrit le nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

<i>Actionnaires</i>	<i>Capital souscrit en LUF</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Montant libéré en LUF</i>
- SOCIETA ITALIANA DRAGAGGI S.p.A., prénommée: . . . . .	4.999.000,-	4.999	4.999.000,-
- SAFINDI S.A., prénommée: . . . . .	1.000,-	1	1.000,-
Total: . . . . .	5.000.000,-	5.000	5.000.000,-

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire jusqu'à concurrence de cent pour cent (100 %), de sorte que par ce paiement la somme de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) se trouve maintenant à la disposition de la société. Le paiement total de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,-) a été prouvé au notaire instrumentant.

*Coût*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution, sont estimés à environ cent mille francs (100.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixe à quatre. Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Raymond van Herck, directeur de sociétés, demeurant au 20, rue de Canach, L-5368 Schuttrange;
- Monsieur Edmond Aelbrecht, directeur de sociétés, demeurant à Smoutpot 2, B-2070 Zwijndrecht;
- Monsieur Hartmut Harms, directeur de sociétés, demeurant à Brüsselerstrasse 7, D-26389 Wilhelmshaven;
- Monsieur Karel Huybrechts, directeur de sociétés, demeurant à B-2970 Schilde, Ter Maelenbaan 33.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2001.

2. Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un. Est nommée commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social à Luxembourg. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1999.

3. Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

4. Le siège social est fixé à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Seil, T. Fleming, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 1996, vol. 93S, fol. 85, case 2. – Reçu 50.000 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 23 octobre 1996.

G. Lecuit.

(37929/220/246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 1996.

**DUNYA SNACK II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette, 20, rue d'Audun.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le premier octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Arif Ceyran, commerçant, demeurant à F-57700 Hayange, 6, rue Leclerc.

Lequel comparant a déclaré constituer par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts et affecter les biens dont question à l'article 5 des statuts ci-après, à l'exercice de l'activité plus amplement décrite à l'article 3 des statuts de la société décrite ci-après.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de DUNYA SNACK II.

**Art. 2.** Le siège social est fixé à Esch-sur-Alzette.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un snack avec tous les services normalement accessoires à cette branche d'industrie, y compris la vente à emporter ainsi que le débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières en relation directe avec son objet ou ayant pour résultat de le favoriser.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), divisé en dix (10) parts sociales de cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 50.000,-) chacune, entièrement libérées.

Ces parts ont été souscrites et libérées comme suit:

Monsieur Arif Ceyran, préqualifié, dix parts sociales . . . . . 10.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associée reconnaît expressément.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins trois quarts des parts sociales restantes.

**Art. 7.** Au cas où la société ne devait avoir qu'un seul associé, les décisions sont prises par l'associé unique et sont retenues par écrit ou inscrites sur un procès-verbal.

**Art. 8.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés, statuant à la majorité simple des parts sociales.

Le gérant unique peut accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social sauf ceux que la loi réserve à la décision des associés.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, associés ou non.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle du gérant unique.

Le mandat du ou des gérants peut être conféré pour une durée limitée ou illimitée.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9.** La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un des associés. En cas de décès d'un associé, la société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société. Toutefois, si un seul des héritiers est déjà associé personnellement, il est de plein droit ce mandataire.

Les héritiers et créanciers ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des associés.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** La société sera dissoute conformément aux dispositions légales.

**Art. 12.** Les décisions non modificatives des statuts ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Si, par suite d'absence ou d'abstention d'associés, ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté mais à la condition expresse de ne porter que sur les questions ayant fait l'objet de la première consultation.

Les associés ne peuvent, si ce n'est, à l'unanimité, changer la nationalité de la société. Toutes autres modifications statutaires sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Toutefois, dans aucun cas, la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Lorsque la société n'a qu'un seul associé, les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés sont attribués à l'actionnaire unique et les décisions de l'associé unique sont prises dans les formes prévues à l'article 7.

**Art. 13.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour des présentes et finira le 31 décembre 1997.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 35.000,- LUF.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les comparants, associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

1) La société est gérée par deux gérants.

2) Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée avec les pouvoirs énumérés à l'article 8 des présents statuts:

- Monsieur Monsieur Arif Ceyran, commerçant, demeurant à F-57700 Hayange, 6, rue Leclerc, gérant administratif.
- Monsieur Yazid Mostefa, commerçant, demeurant à B-6791 Athus, 141, rue de Rodange, gérant technique.

3) La société a son siège au 20, rue d'Audun à Esch-sur-Alzette.

Le notaire instrumentant a attiré l'attention des comparants que la société constituée nécessite l'obtention d'une autorisation à faire le commerce délivrée par le Ministère des Classes Moyennes avant de commencer une quelconque activité commerciale.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Ceyran, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 1996, vol. 828, fol. 12, case 6. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 octobre 1996.

J. Delvaux.

(37931/208/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 1996.

**HORINVEST S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-5418 Ehnen, 29, an den Äessen.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le onze octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1) Madame Irène Zwetsch, journaliste, demeurant à L-1471 Luxembourg, 162, route d'Esch.
  - 2) Monsieur Manuel Augusto Lucas Martins, employé privé, demeurant à L-3253 Bettembourg, 22, route de Luxembourg.
  - 3) Monsieur Jorge Rodrigues Duarte, employé privé, demeurant à L-5418 Ehnen, 29, an den Äessen.
- Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci -après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de HORINVEST S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Ehnen. Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliations contractuelles au cas où le siège social de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège, le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée. Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à un million deux cent soixante mille francs luxembourgeois (LUF 1.260.000,-), représenté par mille deux cent soixante (1.260) actions chacune d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) entièrement libérées.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur.

**Administration - Surveillance**

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six ans et en tout temps révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

**Art. 8.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télécopies ou télex.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 11.** Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par trois (3) administrateurs, ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

**Art. 12.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 13.** Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Ehnen, le deuxième lundi du mois de mai à 18.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales ordinaires se tiendront à Bereldange, au lieu indiqué dans la convocation et les assemblées générales extraordinaires au lieu désigné par le conseil d'administration.

### Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 16.** La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### Disposition générale

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

### Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1997.

La première assemblée générale annuelle se réunira le deuxième lundi du mois de mai 1998 à 18.00 heures.

### Souscription

Les statuts de la société ayant été établis, les comparants déclarent souscrire les mille deux cent soixante actions, représentant l'intégralité du capital social comme suit:

1. Madame Irène Zwetsch, prénommée, quatre cent vingt actions . . . . .	420
2. Monsieur Manuel A.L. Martins, prénommé, quatre cent vingt actions . . . . .	420
3. Monsieur Jorge Rodrigues Duarte, prénommé, quatre cent vingt actions . . . . .	420
Total: mille deux cent soixante actions . . . . .	1.260

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent soixante mille francs luxembourgeois (LUF 1.260.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Déclaration - Frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à 60.000,- LUF.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
  - 1) Madame Irène Zwetsch, journaliste, demeurant à L- 1471 Luxembourg, 162, route d'Esch.
  - 2) Monsieur Manuel Augusto Lucas Martins, employé privé, demeurant à L-3253 Bettembourg, 22, route de Luxembourg.
  - 3) Monsieur Jorge Rodrigues Duarte, employé privé, demeurant à L-5418 Ehnen, 29, an den Äessen.
3. Monsieur Rubens Zischler, employé privé, demeurant à L-1471 Luxembourg, 162, route d'Esch, a été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes.
4. Le siège de la société est fixé au 29, an den Äessen, L-5418 Ehnen.
5. La durée du mandat des administrateurs a été fixé à un an se terminant lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 1998.
6. La durée du mandat du commissaire a été fixée à un an se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1998.

Dont acte, fait à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétations données, en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Zwetsch, M.A. Lucas Martins, J. Rodrigues Duarte, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 octobre 1996, vol. 828, fol. 29, case 7. – Reçu 12.600 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 octobre 1996.

J. Delvaux

(37937/208/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 1996.

**OUTILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Steinfort, 38, route d'Arlon.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trois octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Anna Cacciatore, gérante de société, demeurant à B-6717 Attert, 92, rue de Parette, ici représentée par Monsieur Luc Heyse, expert fiscal, demeurant à Steinfort, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 août 1996.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire des parts ci-après créées, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'importation et l'exportation ainsi que la vente en gros et au détail de tout outillage. D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de OUTILUX S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Steinfort.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs (5.000,-) chacune.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut pas les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

#### *Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, Madame Anna Cacciatore, gérante de société, demeurant à B-6717 Attert, 92, rue de Parette.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

#### *Décision de l'associée unique*

Ensuite l'associée unique a pris la décision suivante:

1. Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Anna Cacciatore, gérante de société, demeurant à B-6717 Attert, 92, rue de Parette.

2. Le siège social est fixé à Steinfort, 38, route d'Arlon.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ quarante mille francs luxembourgeois (40.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Heyse, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1996, vol. 93S, fol. 65, case 1. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 1996.

F. Baden.

(37943/200/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 1996.